L'ajournement

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne saurais manquer d'abord de féliciter le député de Provencher (M. Epp) pour les remarques érudites concernant la situation dans le monde de ces réfugiés. Je suis entièrement d'accord avec lui et j'espère moi aussi que le Canada montrera la voie en adoptant une attitude humanitaire à l'égard de cette question pénible.

Le Canada et d'autres pays qui s'y intéressent sont depuis quelque temps en consultation avec les délégués du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au sujet des réfugiés du Hai Hong. A la suite de ces entretiens, le ministre a annoncé le 18 novembre 1978 que le Canada était disposé à en accueillir 600.

Au moment de cette annonce, le ministre a fait appel aux églises, aux clubs et autres groupes et aux Canadiens en

général, en leur demandant de ne plus rester indifférents et d'organiser des comités d'accueil, et de fournir des logements des vêtements et autres moyens d'aide qui permettraient aux réfugiés de mieux s'intégrer dans la vie collective. Le ministre a également fait savoir que les groupes de cinq Canadiens ou plus pourraient parrainer les réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Ceux-ci pourraient être accueillis en plus des 600 réfugiés annoncés, à raison de 50 réfugiés des bateaux et de 20 familles réfugiées des camps thailandais.

Je suis persuadé que, comme toujours, les Canadiens sauront se montrer charitables en aidant et en accueillant ces réfugiés dans leur nouveau pays.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à 10 h 27, en conformité du Règlement.)